

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

1 INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyen.nes d'en saisir les enjeux. Cette note présente ainsi les principales informations du BP 2024 de la Ville de Pompey. Elle reflète les orientations de la municipalité proposées le 19 février dernier dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Nouveauté de cette année 2024 : la mise en œuvre du référentiel comptable M57 qui vise à simplifier et à harmoniser les procédures budgétaires et comptables et constitue un nouveau temps fort dans la gestion publique locale. Il offre notamment une plus grande marge de manœuvre en termes de gestion pluriannuelle et de fongibilité des crédits.

2 LA FISCALITÉ

Les bases fiscales sont revalorisées de **+3,9%** dans le cadre de la Loi de Finances 2024, et les taux de contributions directes votés par la commune en 2023 sont reportés à l'identique :



TH SUR LES RÉSIDENCES
SECONDAIRES

- Bases 2023 : **316 536€**
- Bases 2024 prévisionnelles : **328 881€**
- Taux 2024 : **18,40**
- Produit attendu : **60 514€**



TAXE SUR LES
LOGEMENTS VACANTS

- Bases 2023 : **121 201€**
- Bases 2024 prévisionnelles : **125 928€**
- Taux 2024 : **18,40**
- Produit attendu : **23 171€**



TAXE FONCIÈRE BÂTI

- Bases 2023 : **6 203 530€**
- Bases 2024 prévisionnelles : **6 456 415€**
- Taux 2024 : **35,03**
- Produit attendu : **2 261 682€**



TAXE FONCIÈRE
NON BÂTI

- Bases 2023 : **8 724€**
- Bases 2024 prévisionnelles : **21 061€**
- Taux 2024 : **43,19**
- Produit attendu : **9 096€**



3 LES PRÉVISIONS 2024

Les engagements pris envers les Pompéien.nes de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, de maîtriser la dette et de stabiliser les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte d'inflation et les évolutions subies.

Cet objectif à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public. Pour autant, le budget 2024 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :



l'évolution du point d'indice et autres contraintes règlementaires concernant la masse salariale



la hausse des taux d'intérêt



les coûts encore élevés de l'énergie (notamment l'électricité) et l'inflation qui pèse sur les révisions des prix des marchés publics

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice **2024**, il est prévu en recettes réelles de fonctionnement un montant de **4 261 346€**.

013	Atténuation des charges	60 000€	
70	Produits des services	339 505€	
73	Impôts et taxes	356 594€	
731	Fiscalité locale	2 440 400€	
74	Dotations et participations	898 047€	
75	Autres produits de gestion courante	160 800€	
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	100 000€	
		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE : 100 000€	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 261 346€		TOTAL DES RECETTES : 4 361 346€	

À noter la particularité de la M57 au niveau du nouveau chapitre 731 qui regroupe uniquement la fiscalité locale : le produit des quatre taxes, la TICFE, la TLPE et les droits de place.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, dont les principales sont : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice **2024**, il est prévu en dépenses réelles de fonctionnement un montant de **4 093 783€**.

011	Charges à caractère général	1 367 300€		
012	Charges de personnel	2 198 275€		
014	Atténuations de produits	33 400€		
65	Autres charges de gestion courante	430 929€	023	Virement à la section d'investissement
66	Charges financières	59 900€	042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections
68	Dotations aux amortissements	3 978€		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 093 783€			TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE : 267 563€	
			TOTAL DES DÉPENSES : 4 361 346€	

ZOOM SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

La commune emploie 43 agent.es permanent.es. Les dépenses sont affectées par différents facteurs tels que le remplacement de personnel dont les départs en retraite, la réorganisation des services, et la redéfinition de certaines missions ou services à la population pour répondre aux nouveaux enjeux.



un deuxième poste de directeur.trice périscolaire



la hausse du point d'indice sur une année pleine (6 mois en 2023)



l'augmentation de certaines cotisations



l'augmentation du taux de l'assurance statutaire



l'augmentation de la rémunération des animateur.trices

Au niveau du chapitre 65, la M57 a une réelle incidence sur la répartition des charges de gestion puisque celles dites "exceptionnelles", auparavant comptabilisées au chapitre 67, sont désormais des charges de gestion courante : il s'agit, par exemple, des bourses et des prix ou encore des frais d'obsèques des indigents dont la dépense relève de la commune.



Par ailleurs, la subvention attribuée pour 2024 au CCAS est revenue à son niveau habituel à hauteur de 125 000€ ; rappelons qu'en 2023, le CCAS a dû absorber les résultats de clôture du budget FPA suite au transfert de gestion de ce service à l'OHS de Lorraine en fin d'année 2022. La Ville avait ainsi augmenté son financement pour ne pas pénaliser les missions d'actions sociales de l'exercice 2023.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

13	Subventions d'investissement	140 999€		
16	Emprunt et dette	452 000€		
10	Dotations fonds divers et réserves	81 763,67€		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	515 703€	021	Virement à la section d'investissement
024	Produits de cessions	427 000€	040	Opérations d'Ordre de transfert entre sections
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 615 436€			TOTAL DES RECETTES D'ORDRE : 267 563€	
			TOTAL DES RECETTES : 1 882 999€	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ce sont principalement les subventions d'investissement (provenant de l'État, de la région, du département...), le FCTVA, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts et des opérations de cessions de biens. Le montant des cessions inscrites en 2024 concerne la vente de trois bâtiments : une maison aux Cités St Eucaire et la maison Pinteaux jusqu'alors mises à disposition d'associations, le Presbytère.

La commune s'emploie depuis plusieurs années à rationaliser ses dépenses de fonctionnement, le virement de fonctionnement 2024 à hauteur de **167 563€** démontre néanmoins la difficulté à conserver des marges de manœuvres.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

001	Déficit d'investissement reporté	37 299€	
20	Immobilisations incorporelles	72 196€	
21	Immobilisations corporelles	78 130€	
23	Immobilisations en cours	1 233 244€	
16	Emprunts et dettes assimilées	362 130€	
040	Opérations d'Ordre de transfert entre sections		100 000€
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE : 100 000€			

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 782 999€

TOTAL DES DÉPENSES : 1 882 999€

LES PRINCIPAUX NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2024



LES INVESTISSEMENTS SOUS FORME D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

